Présentation des missions du CRES

publié le 09/06/2015 - mis à jour le 22/02/2023

Descriptif :

Cet article présente les missions du CRES

Sommaire :

- Les missions
- L'équipe du CRES
- Contacts :
- Horaires d'ouverture :

Le **C.R.E.S**[1] (**C**entre de **R**essources pour l'**E**nseignement des **S**ciences) est un service de l'Académie de Poitiers et un centre de mutualisation des ressources pédagogiques qui s'adresse à l'ensemble des enseignants des disciplines scientifiques (Physique-Chimie, SVT, Technologie et Sciences de l'ingénieur).

Les missions

- concevoir et construire du matériel pédagogique pour les disciplines scientifiques,
- réalisation de matériel spécifique et personnalisé sur demande,
- réparation de matériels scientifiques (oscilloscope, multimètre, microscope, balance…),
- évolution et modification de matériel existant (modification des alimentations de microscopes en 12V…),
- accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de maquettes (concours scientifiques : « CGénial », « Faites de la science » …).

  Le matériel pédagogique est conçu et développé par des professeurs de l'académie de Poitiers et fabriqué par des personnels de laboratoire.

  Les services rendus par le CRES sont réalisés sans but lucratif, conformément à la vocation de service public de l'Education nationale ; les prix sont calculés afin d'assurer son équilibre financier.
  Tous les produits vendus sont du domaine public ; les personnes de l'académie de Poitiers qui souhaitent les fabriquer peuvent nous contacter.

L'équipe du CRES

- Bruno NICORA
- Jérôme SOUESME
- Jean-Philippe LOPES
- Christophe LOIR-MONGAZON

Contacts :

Lycée Victor Hugo
10 rue Victor Hugo - 86000 POITIERS
Tel : 05 49 41 93 82
FAX : 05 49 41 91 09
mailto:cres@ac-poitiers.fr

Horaires d’ouverture :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30.
Le CRES n’est pas ouvert pendant les vacances scolaires.

(1) Aspects juridiques :

Sur le fondement d’une convention conclue entre l’académie de Poitiers et le lycée Victor Hugo qui l’héberge, le CRES a été constitué sous la forme d’un groupement de services entre établissements publics locaux d’enseignement, par application de l’article L.421-10 du code de l’éducation.

Cette convention subordonne toute commande réalisée auprès du CRES à l’adoption par les lycées et collèges de l’académie de Poitiers d’une convention d’adhésion au groupement de services.

Sous la responsabilité du rectorat, les lycées et collèges se sont ainsi associés pour développer une structure dont ils retirent un bénéfice commun, afin de pouvoir assumer leurs compétences dans l’enseignement de la Physique-Chimie.

Les services rendus par le CRES sont réalisés sans but lucratif, conformément à la vocation de service public de l’Education nationale.

Dans ce contexte, sur le fondement de l’article 18 de l’ordonnance du 23 juillet 2015, les prestations assurées par le CRES ne sont donc pas soumises aux obligations relatives aux marchés publics.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.